

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1723

12 juillet 2008

SOMMAIRE

13 rue Alphonse de Neuville Paris XVII S.à r.l.	82660	Metallah Investment B.V., S.à r.l.	82699
A + ARCHITECTURE Marc RIES S.à r.l.	82704	Minerfer S.A.	82664
Albany Assets S.A.	82659	Moneyline Telerate (Global) S.à r.l.	82670
Alfa Diversified Payment Rights Finance Company S.A.	82671	MoneyLine Telerate (Luxembourg) S.à r.l.	82669
Apollo Vicalvaro S.à r.l.	82658	NTR Lux Finance S.à r.l.	82662
Aura International S.A.	82665	Ocwen Luxembourg S.à r.l.	82668
Bricks 21st S.A.	82660	Oscar A Sàrl	82663
Canary International S.à r.l.	82663	OWR Holdings S.A.	82665
Charterhouse CP1 S.à r.l.	82661	Pacific Capital S.à r.l.	82660
Charterhouse Inuit (LuxCo 1) S.A.	82702	PA Investments S.A.	82666
Circles Group	82668	Palissy S. à r. l.	82661
Cliffs International Lux II	82658	Parc Z Sàrl	82667
Corsadi Holding S.A.	82663	Pascatelo	82661
Del Monte Finance Luxembourg S.A.	82658	Pierre Charron - Cerisoles Paris VIII S.A.	82659
Dog International S.à r.l.	82670	Pierre Charron - Cerisoles Paris VIII S.A.	82658
Energus Trading S.A.	82686	Pierre Charron - Cerisoles Paris VIII S.à r.l.	82659
Eurat Holding S.A.	82671	Pierre Charron - Cerisoles Paris VIII S.à r.l.	82658
European Capital Holdings	82659	Pneu Investments S.A.	82667
Family Six S.A.	82699	Protein System	82659
Femab S.A.	82660	"Raphael Magic Inc.S.A."	82664
Gabriel Magic Inc. S.A.	82666	"Rapides International S.A."	82666
General Distribution S.A.	82691	RC Holding S. à r.l.	82684
Global Tree Trust S.A.	82696	Selim S.A.	82667
HEDF II Luxembourg S.à r.l.	82687	S.G.P.M. International S.A.	82664
Ino-Re Lux 01 S.à r.l.	82689	Société Européenne de Participations Immobilières S.A.	82662
ista Holdco 1 S.A.	82702	Solinor Investments Sàrl	82669
Japan Universal Holdings S.à r.l.	82666	SORECO Luxembourg S.à r.l.	82670
Kameleon Luxembourg S.A.	82704	Vailog CalEast LaSalle China S.à r.l.	82671
"Krap Nus S.A."	82664	"Vitesse Sociedad S.A."	82663
Lampe International S.A.	82661	Warner Chilcott Intermediate (Luxembourg) S.à r.l.	82662
LaSalle Asia Opportunity III, S.à r.l.	82669	ZENZEN (Europe) S.A.	82693
Leaf Holding SA	82662		
Maison Schutz S.à r.l.	82682		
Metal Invest International S.A.	82668		

Apollo Vicalvaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 89.907.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/06/08.

Priscille Fourneaux

Gérant

Référence de publication: 2008081614/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08912. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Cliffs International Lux II, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 27.033.600,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.956.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081620/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09179. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Del Monte Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 81.761.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081629/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09171. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

**Pierre Charron - Cerisoles Paris VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Pierre Charron - Cerisoles Paris VIII S.A.).****Capital social: EUR 7.600.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.626.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081634/6341/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08875. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

**Pierre Charron - Cerisoles Paris VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Pierre Charron - Cerisoles Paris VIII S.A.).**

Capital social: EUR 7.600.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.626.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081636/6341/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08876. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Protein System, Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 64, rue de Koerich, Z.A. Kaercherwee.

R.C.S. Luxembourg B 63.331.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081649/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05456. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Albany Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.825.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008081653/1035/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10251. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

European Capital Holdings, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 66.204.

La distribution de dividendes a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Emmanuelle CLAUDE / Francis NILLES

Mandataire Commercial / Sous-Directeur Principal

Référence de publication: 2008081664/1183/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08755. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

13 rue Alphonse de Neuville Paris XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.100.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 121.629.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081631/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08862. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Femab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7217 Bereldange, 59, rue de Bridel.
R.C.S. Luxembourg B 84.902.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081650/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2008, réf. LSO-CR05083. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Bricks 21st S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 109.393.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081652/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09816. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pacific Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 128.302.

EXTRAIT

Depuis le 13 mai 2008, la nouvelle adresse de WOLF CAPITAL S.à.r.l., associé unique, est 5, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg.

La nouvelle adresse de Mr Massimo Armanini, gérant de catégorie A, est Via Monti 3 à I-20123 Milan.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008081656/9142/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11004. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pascalato, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 52.982.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008081657/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10437. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Palissy S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 131.018.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081659/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09515. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Charterhouse CP1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 537.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 114.478.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081660/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09521. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Lampe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 16.577.

Lors de L'Assemblée Générale Ordinaire datée du 30 mai 2008, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprise de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081661/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09156. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Warner Chilcott Intermediate (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 401.350,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 105.415.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081662/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09520. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

IMEUROP, Société Européenne de Participations Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 6.401.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/06/2008.

Pour Imeurop Société Européenne de Participations Immobilières Sa
Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008081678/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08165. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Leaf Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 102.846.

Par résolution datée du 30 mai 2008, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg-ville au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081733/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08404. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

NTR Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 126.914.

Le bilan au 31 décembre 2007 de NTR Lux Finance S.à r.l., a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.06.08.

Signature.

Référence de publication: 2008081760/5564/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10526. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Oscar A Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 19.225,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.534.

Par résolution datée du 30 mai 2008, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg-ville au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet rétroactif au 30 avril 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081730/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08552. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Canary International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 132.085.

Par résolution datée du 30 mai 2008, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg-ville au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet rétroactif au 30 avril 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081734/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08526. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Corsadi Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 95.394.

Par résolution signée en date du 29 mai 2008, le liquidateur de la société a décidé de transférer le siège social de la société du 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet rétroactif au 30 avril 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081737/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08470. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

"Vitesse Sociedad S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 97.969.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081754/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08508. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

"Raphael Magic Inc.S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 97.968.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081755/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08502. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Minerfer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 97.970.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081756/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08521. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

"Krap Nus S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 98.051.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081757/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08505. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

S.G.P.M. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 93.859.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 13 mai 2008

- la démission de Monsieur Toby Herkrath maître en droit, né le 18 mai 1956 à Echternach, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg, de son mandat d'administrateur de catégorie A est acceptée.
- Monsieur Alain Vasseur consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer est nommé en son remplacement jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2013

Certifié sincère et conforme

Pour S.G.P.M. INTERNATIONAL S.A.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2008082323/696/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03846. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Aura International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 121.043.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 52211 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008082935/211/11.

(080095068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

OWR Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.042.

RECTIFICATIF

1) En raison d'une erreur matérielle, il y a lieu de rectifier la publication concernant la désignation des membres du directoire de la société, faite le 1^{er} avril 2008 sous le numéro de référence de publication 2008034112/724/22 au Mémorial C, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 6 mars 2008 sous le numéro de référence L080035633 comme suit:

Il résulte des résolutions du Conseil de Surveillance prises en date du 14 janvier 2008 conformément à l'article 15 des articles de constitution de la société OWR HOLDINGS S.A.

que

- M. Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, né le 5 septembre 1969 est élu au poste de membre du directoire de la société avec effet au 1^{er} janvier 2008 et ce jusqu'au 31 décembre 2008.

- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, né le 2 février 1972 est élu au poste de membre du directoire de la société avec effet au 1^{er} janvier 2008 et ce jusqu'au 31 décembre 2008.

- M. Hans-G. Zeutzius, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, né le 5 octobre 1959 est élu au poste de membre du directoire de la société avec effet au 1^{er} janvier 2008 et ce jusqu'au 31 décembre 2008.
au lieu de

- M. Bart Zech, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, né le 5 septembre 1969 est élu au poste d'Administrateur de la société avec effet au 1^{er} janvier 2008 et ce jusqu'au 31 décembre 2008.

- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, né le 2 février 1972 est élu au poste d'Administrateur de la société avec effet au 1^{er} janvier 2008 et ce jusqu'au 31 décembre 2008.

- M. Hans-G. Zeutzius, avec adresse professionnelle au Obershefflenzer Str. 9, D-74834 Elztal-Rittersbach, né le 5 octobre 1959 est élu au poste d'Administrateur de la société avec effet au 1^{er} janvier 2008 et ce jusqu'au 31 décembre 2008.

2) En raison d'une erreur formelle, il y a lieu de préciser que la publication des décisions de l'assemblée générale de la société, faite le 8 avril 2008 sous le numéro de référence de publication 2008037462/5770/450 au Mémorial C, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 13 mars 2008 sous le numéro de référence L080039455, concernant la refonte des statuts de la société et introduisant un conseil de surveillance et un directoire au lieu d'un conseil d'administration et conformément démissionnant les membres du conseil d'administration, ne fait nullement référence à la nomination des membres du directoire, désignés de façon erronée comme des administrateurs, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 16 mars 2008 sous le numéro de référence L080035633 et publiée le 1^{er} avril 2008 sous le numéro de référence de publication 2008034112/724/22 au Mémorial C.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008082309/1729/43.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00322. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Gabriel Magic Inc. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 98.369.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081758/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08511. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

"Rapides International S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 97.966.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081759/5878/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08520. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

PA Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 55.164.

Les comptes annuels consolidés IFRS au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

PA Investments S.A.

Signature

Référence de publication: 2008081761/2035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10168. - Reçu 130,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Japan Universal Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 118.000.

Par résolution datée du 30 mai 2008, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg-ville au 31-33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet rétroactif au 30 avril 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081821/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08581. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Parc Z Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.040.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal du conseil de gérance de la Société tenu en date du 17 juin 2008 que:
Le siège social de la Société a été transféré du 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 juin 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008081776/1035/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10248. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pneu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 61.329.

—
Extrait de Résolution prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 décembre 2007

L'Assemblée transfère le siège social de la compagnie au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

L'Assemblée prend note du changement d'adresse de Maître René FALTZ et Maître Thomas FELGEN, tous deux administrateurs, au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008081809/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06118. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Selim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 97.889.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juin 2008

L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de Luc VERELST, administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:

Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à SAVIGNY SUR ORGE (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2008.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008082281/1022/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10236. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Ocwen Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 72.391.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la société le 20 mai 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 20 mai 2008, de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 2-8, avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg avec effet au 20 mai 2008.

Luxembourg, le 18 juin 2008.
Luxembourg Corportion Company SA
Mandaté à cet effet
Signatures

Référence de publication: 2008081787/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09082. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Circles Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 81.183.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 28 février 2008

Les administrateurs de la société anonyme CIRCLES GROUP ont pris la résolution suivante:

1. Les administrateurs décident de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:
avenue de la Gare, 41, L-1611 Luxembourg.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 février 2008

L'Assemblée Générale de la société anonyme CIRCLES GROUP a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale accepte les démissions de Messieurs Benoît della Faille de Leverghem et Michel Reynders de leurs postes d'administrateurs.

2. L'Assemblée Générale nomme Monsieur Edouard Le Grelle, demeurant à Beukenlaan, 24 à B-3080 Tervuren, au poste d'administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels au 30 septembre 2012.

Pour extrait conforme
Pour CIRCLES GROUP
VO CONSULTING LUX
4, rue d'Arlon, L-8399 Windhof
Bureau d'expertise comptables
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2008081778/1427/26.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10361. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Metal Invest International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 58.438.

Le bilan au 31.12.2007 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/06/08.

Signature.

Référence de publication: 2008082039/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09780. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Solinor Investments Sarl, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1652 Luxembourg, 12, rue Hugo Gernsback.
R.C.S. Luxembourg B 112.892.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Lors de son Assemblée Générale Extraordinaire du 15 avril 2008 et avec effet à cette date, les associés ont définitivement clôturé la liquidation de la société.

Les associés ont également décidé que tous les documents et livres de la société seront conservés pendant une période de 5 ans au 12, rue Hugo Gernsback, L-1652 Luxembourg.

Pour Solinor Investments S.à r.l.
BONN SCHMITT STEICHEN
Signature

Référence de publication: 2008081777/275/19.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02496. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

MoneyLine Telerate (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 85.966.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la société le 2 mai 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 2 mai 2008, de transférer le siège de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 2-8, avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg avec effet au 25 mars 2008.

Luxembourg, le 18 juin 2008.
Luxembourg Corporation Company SA
Mandaté à cet effet
Signatures

Référence de publication: 2008081790/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09077. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

LaSalle Asia Opportunity III, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.200,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 129.090.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution de l'associé unique prise en date du 30 mai 2008 qu'a été nommé aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Mr André Bauwens, démissionnaire, avec effet au 30 mai 2008:

- Mr Olivier Dufond, Directeur Financier et Administratif, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008081846/2570/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10081. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Moneyline Telerate (Global) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 86.996.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants de la société le 2 mai 2008

Les gérants de la Société ont décidé en date du 2 mai 2008, de transférer le siège de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 2-8, avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg avec effet au 25 mars 2008.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Mandaté à cet effet

Signatures

Référence de publication: 2008081793/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09074. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Dog International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 111.751.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 28 janvier 2008 que:

- Le siège social de la société sera transféré du 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, avec prise d'effet au 28 janvier 2008.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008081796/5387/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07561. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

SORECO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 100.766.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 17 avril 2008, au siège de la société que:

Résolution unique

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité des associés, de modifier le siège social de son lieu actuel à L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial de Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2008.

Pour réquisition

Inscription

Pour la société

Signature

Le Gérant

Référence de publication: 2008081802/1109/21.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07431. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Eurat Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 57.828.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 2 juin 2008

1^{ière} et dernière Résolution

Les actionnaires décident de transférer le siège social de L-2014 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

Pour extrait conforme

Signature

Le président de l'assemblée générale ordinaire

Référence de publication: 2008083348/745/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09252. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080095185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Alfa Diversified Payment Rights Finance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 114.424.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1/07/2008.

Pour Alfa Diversified Payment Rights Finance Company Sa

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008083305/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09114. - Reçu 54,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Vailog CalEast LaSalle China S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.720.400,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 138.574.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third of May.

Before US Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. LaSalle - CalEast I Ventures Limited, a business company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at PO Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1471575, and

2. Vailog S.r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Milanofiori Strada 3 Pal. B5, 20094 Assago (MI), Italy, registered with the Companies Register under number 1844691,

both here represented by Olivier FERRES, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of two proxies established under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the sole owners of all shares issued by the private limited liability company existing under the laws of Luxembourg under the name of "Vailog CalEast LaSalle China S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, not yet inscribed at the Luxembourg Trade and Company Register, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of April 21, 2008, not yet published in the Mémorial C.

II. The Company's share capital is presently fixed at twenty thousand US Dollar (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares of one US Dollar (USD 1.-) each.

III. The shareholders resolve to replace the existing twenty thousand (20,000) shares of one US Dollar each, by one million eight hundred thousand (1,800,000) Class A Series 1 shares and two hundred thousand (200,000) Class B Series 1 shares of one cent of US Dollar (USD 0.01) each, such shares being owned as follows:

- LaSalle - CalEast I Ventures Limited, prenamed, one million eight hundred thousand Class A Series 1 shares	1,800,000 A1
- Vailog S.r.l., prenamed, two hundred thousand Class B Series 1 shares	200,000 B1
Total:	2,000,000

IV. The shareholders resolve to increase the Company's issued share capital to the extent of one million seven hundred thousand and four hundred US Dollars (USD 1,700,400.-) to raise it from its present amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) to one million seven hundred twenty thousand and four hundred US Dollars (1,720,400.-) by creation and issue of:

- seventy-nine million eight hundred twelve thousand (79,812,000) Class A Series 1 shares;
- eight million eight hundred sixty-eight thousand (8,868,000) Class B Series 1 shares;
- sixty-six million two hundred twenty-one thousand and one hundred (66,221,100) Class A Series 2 shares;
- seven million three hundred fifty-seven thousand and nine hundred (7,357,900) Class B Series 2 shares;
- four million six hundred twenty-one thousand and five hundred (4,621,500) Class A Series 3 shares;
- five hundred thirteen thousand and five hundred (513,500) Class B Series 3 shares;
- two million three hundred eighty-one thousand and four hundred (2,381,400) Class A Series 4 shares;
- two hundred sixty-four thousand and six hundred (264,600) Class B Series 4 shares,

of one cent of US Dollar (USD 0.01) each, to be subscribed at their nominal value in the total amount of one million seven hundred thousand and four hundred US Dollars (USD 1,700,400.-).

V. The shareholders resolve to agree to the subscription of all new Class A shares by LaSalle - CalEast I Ventures Limited and of all new Class B shares by Vailog S.r.l.

Subscription - payment

Thereupon LaSalle - CalEast I Ventures Limited, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to:

- seventy-nine million eight hundred twelve thousand (79,812,000) Class A Series 1 shares;
- sixty-six million two hundred twenty-one thousand and one hundred (66,221,100) Class A Series 2 shares;
- four million six hundred twenty-one thousand and five hundred (4,621,500) Class A Series 3 shares;
- two million three hundred eighty-one thousand and four hundred (2,381,400) Class A Series 4 shares;

and fully pay them up in their nominal value in the amount of one million five hundred thirty thousand three hundred sixty US Dollars (USD 1,530,360.-) by contribution cash of the same amount.

Thereupon Vailog S.r.l., prenamed, through its proxy holder, declared to subscribe to:

- eight million eight hundred sixty-eight thousand (8,868,000) Class B Series 1 shares;
- seven million three hundred fifty-seven thousand and nine hundred (7,357,900) Class B Series 2 shares;
- five hundred thirteen thousand and five hundred (513,500) Class B Series 3 shares;
- two hundred sixty-four thousand and six hundred (264,600) Class B Series 4 shares,

and fully pay them up in their nominal value in the amount of one hundred seventy thousand and forty US Dollars (USD 170,040.-) by contribution cash of the same amount.

The total amount of one million seven hundred thousand and four hundred US Dollars (USD 1,700,400.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

VI. The shareholders resolve to introduce, in addition to the subscribed share capital an authorised share capital of twenty-two million two hundred ninety-nine thousand and six hundred US Dollars (USD 22,299,600.-) represented by two billion six million nine hundred sixty-four thousand (2,006,964,000) Class A Shares of one cent of US Dollar (USD 0.01) each, and two hundred twenty-two million nine hundred ninety-six (222,996,000) Class B Shares of one cent of US Dollar (USD 0.01) each.

VII. The shareholders resolved to entirely restate the Company's articles of association to give them henceforth the following content:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company under the name of Vailog CalEast LaSalle China S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner

as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company or any third parties.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's subscribed share capital is set at one million seven hundred twenty thousand and four hundred US Dollars (USD 1,720,400.-) represented by the following shares with a nominal value of one cent of US Dollar (USD 0.01) each, and each entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings (altogether referred to as the "Shares"):

- eighty-one million six hundred twelve thousand (81,612,000) Class A Series 1 shares;
- nine million and sixty-eight thousand (9,068,000) Class B Series 1 shares;
- sixty-six million two hundred twenty-one thousand and one hundred (66,221,100) Class A Series 2 shares;
- seven million three hundred fifty-seven thousand and nine hundred (7,357,900) Class B Series 2 shares;
- four million six hundred twenty-one thousand and five hundred (4,621,500) Class A Series 3 shares;
- five hundred thirteen thousand and five hundred (513,500) Class B Series 3 shares;
- two million three hundred eighty-one thousand and four hundred (2,381,400) Class A Series 4 shares;
- two hundred sixty-four thousand and six hundred (264,600) Class B Series 4 shares.

Art. 6. The Class A shares of any Series in issuance and outstanding from time to time are herein referred to as the "A Shares", and their holders are called "A Shareholders". The Class B shares of any Series in issuance and outstanding from time to time are herein referred to as the "B Shares", and their holders are called "B Shareholders". The A Shareholders and the B Shareholders are collectively referred to as the "Shareholders", and individually a "Shareholder".

All the rights and duties attached to the A Shares and B Shares are described in Art. 14, Art. 27, and Art. 28 of the present articles.

Art. 7. The Shares bear an indication of class that makes reference to the holder of a specific class of shares (a "Class"). Except in case of transfer or assignment of Shares (or legally similar operation), a Shareholder may only own shares of one single Class.

In addition to the Class they belong to, the Shares bear an indication of series that make reference to an underlying asset, which acquisition and/or financing has been funded notably by the issuance of a specific series of shares (a "Series"). Shares of one specific Series can only track one specific underlying Asset, as defined in Art. 8. of the present articles. Reference can be made to a Series of Shares with the Series' numbered reference to designate the Shares, whatever their Class, which are linked to a specific Asset (e.g. the "Series 1 Shares").

Art. 8. The following Series shall track the following assets, which are subsidiaries of the Company or specific projects to be acquired by a subsidiary of the Company with reference to which a Series of Shares is or shall be issued and linked to (each an "Asset", and together the "Assets"):

- Series 1: all shares owned by the Company in Vailog Hong Kong DC1 Limited, with registered office at Unit C 8/F East Wing, Sincere Insurance Building, 4-6 Hennessy Road, Hong Kong, inscribed in the Hong Kong register of Companies under number 1151396 (the "Jiading Project");

- Series 2: all shares owned by the Company in Vailog Hong Kong DC2 Limited, with registered office at Unit C 8/F East Wing, Sincere Insurance Building, 4-6 Hennessy Road, Hong Kong, inscribed in the Hong Kong register of Companies under number 1150760 to the extent they track the Songjiang assets;

- Series 3: all shares owned by the Company in Vailog Hong Kong DC3 Limited, with registered office at Unit C 8/F East Wing, Sincere Insurance Building, 4-6 Hennessy Road, Hong Kong, inscribed in the Hong Kong register of Companies under number 1185627 (the "Minhang Project");

- Series 4: all shares owned by the Company in Vailog Hong Kong DC2 Limited, with registered office at Unit C 8/F East Wing, Sincere Insurance Building, 4-6 Hennessy Road, Hong Kong, inscribed in the Hong Kong register of Companies under number 1150760 to the extent that it holds the Lingang assets.

Art. 8. The subscribed share capital may be modified at any time by unanimous consent of all Shareholders.

Art. 9. The authorized capital of the Company, in addition to the subscribed share capital, is set at twenty-two million two hundred ninety-nine thousand and six hundred US Dollars (USD 22,299,600.-) represented by two billion six million nine hundred sixty-four thousand (2,006,964,000) Class A shares of one cent of US Dollar (USD 0.01) each, and two hundred twenty-two million nine hundred ninety-six thousand (222,996,000) Class B shares of one cent of US Dollar (USD 0.01) each.

The Board of Managers is authorised, during a period ending five (5) years following the date of incorporation of the Company, to increase the subscribed share capital within the limits of the authorised capital in one or several times and in one or several Series by issuing shares to the existing Shareholders or any persons that have been approved by the Shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Board of Managers may determine.

The Board of Managers may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any;
- whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind; and
- that shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Managers under the terms of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company.

The Board of Managers may delegate to any authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Increases of the share capital of the Company by the Board of Managers within the limits of the authorized capital made during a financial year shall be enacted by way of notarial declaration before the end of such financial year, and Art. 5 and Art. 7 of the present articles shall be amended accordingly.

Art. 10. The Company will recognize only one holder per Share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 11. The Company's shares are transferable among Shareholders in compliance with the applicable provisions of the Law, unless otherwise provided in a shareholders agreement, subject to such provision be not contrary to any mandatory prescription of the Law.

Any inter vivos transfer to a new shareholder, including a new shareholder related to an existing Shareholder under a direct or indirect equity or capital-equivalent link, is subject to (i) the approval of such transfer given by the unanimity of the Shareholders, in compliance with and under the conditions of article 189 of the Law, and to (ii) the exercise of any first refusal or pre-emption right and any additional applicable provision set forth in a shareholders agreement, but not contrary to article 189 of the Law.

Any transfer of Shares to a third party shareholder shall, as a condition precedent to the legal effectiveness of such transfer, be submitted to the prior written adherence by the transferee to the terms of any existing shareholders agreement applicable to the transferred Shares.

Art. 12. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the Shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 13. The Company is managed by a board of managers composed of at least two (2) A Managers and two (2) B Managers. The A Shareholders shall be entitled to propose at least two (2) managers, among which two (2) managers shall be appointed by the Shareholders meeting (the "A Managers"), and the B Shareholders shall be entitled to propose at least two (2) managers, among which two (2) managers shall be appointed by the Shareholders meeting (the "B Managers"). The A Managers and B Managers are collectively referred to as the "Managers", and each individually as a "Manager".

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Managers are appointed in the aforementioned conditions by the Shareholders, who also fix the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the Shareholders.

Towards third parties, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one (1) A Manager and one (1) B Manager.

Art. 14. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers (the "Board"). At the beginning of each accounting year of the Company, the Shareholders of one Class are entitled to nominate the manager of their choice as chairman of the Board for one year (the "Chairman"); on the next year, the next Class of Shareholders in alphabetical order is given that right, and so on and so forth until the last Class has been reached, in which case the right to nominate the Chairman is given to the Shareholders of the first existing Class in alphabetical order. The Chairman may choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of managers.

Each Manager has one vote, except if she/he has been appointed as proxy of another Manager of the same category, in which case she/he has another vote to be cast in compliance with the represented Manager's instructions. A Manager of a category may only be represented by a Manager of the same category. The chairman does not have a second vote or casting vote; a secretary who is not a Manager does not have the right to vote.

Art. 15. The board of managers shall meet upon call by any manager, at least twelve (12) times per year and no more than five (5) weeks apart, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least four (4) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice, and where at least three (3) managers accept to attend the meeting with shorter notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Art. 16. Any manager may act at any meeting of the Board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues, provided, however, that she/he may only represent a manager of the same category.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least one (1) A Manager and one (1) B Manager, is present or represented at a meeting of the Board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Should the quorum referred to in the previous paragraph not be reached at three consecutive meetings of the Board duly convened and not being less than seven (7) days apart, the Managers presented or represented at the third such meeting of the Board shall constitute a quorum for such meeting.

In the event of a deadlock on a Major Decision (as defined in the applicable Company's Shareholders' Agreement), the decision will be referred to the Shareholders and will be resolved by a vote of the Shareholders acting by simple majority.

The Board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 17. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, or by at least three (3) managers present or represented. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 18. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 19. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 20. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 21. Each Shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares it owns. Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents Shares.

Art. 22. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by the unanimous consent of the Shareholders.

Art. 23. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 24. The Company's year commences on the first of January, and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 25. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 26. The Company's gross profit shall be first used to pay off all general and operational expenses and all costs and payables arising from the Company's financing of the Assets (including toward the Shareholders for their loans and equity contributions to the Company); the remainder after these payments and reimbursements is the "Net Profit".

Five per cent (5%) of the Net Profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance (the "Distributable Profit") may be freely used by the Shareholders.

In case the Shareholders would decide to make a distribution of the Distributable Profit, such distribution should be made to the Shareholders split into seventy per-cent (70%) of the Distributable Profit to the A Shareholders, and thirty per-cent (30%) of the Distributable Profit to the B Shareholder, unless otherwise provided hereafter.

Should the Distributable Profit, or a portion thereof, be directly linked to the return from an Asset, the said Distributable Profit, or said portion thereof, must be distributed to the Shareholders holding Shares of the corresponding Series split into seventy per-cent (70%) of the Distributable Profit to the A Shareholders, or said portion thereof, and thirty per-cent (30%) of the Distributable Profit to the B Shareholder, or said portion thereof, unless otherwise provided hereafter.

By exception, Distributable Profits derived from the Asset linked to the Series 1 Shares shall be distributed *pari passu* and equally between the A Shareholder and the B Shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 27. In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be Shareholders, and which are appointed by the general meeting of Shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the Shareholders in the same conditions as those provided for in Art. 27 of the present articles.

Art. 28. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Estimate

For the purposes of the registration, the additional capital is valued at one million ninety-eight thousand four hundred fifty-eight Euro (€ 1,098,458.-).

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately nine thousand Euro (€ 9,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. LaSalle - CalEast I Ventures Limited, une société commerciale constituée et existant selon les lois des Iles Vierges Britanniques, enregistrée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro 1471575, ayant son siège social au PO Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et

2. Vailog S.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois italiennes, ayant son siège social Milanofiori Strada 3 Pal. B5, 20094 Assago (MI), Italie, immatriculée au Registre des Sociétés de Milan sous le numéro 1844691,

les deux ici représentées par Olivier FERRES, employé, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux (2) procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules propriétaires de l'intégralité des parts sociales émises par la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Vailog CalEast LaSalle China S.à r.l." (la "Société"), avec siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 avril 2008, non encore publié au Mémorial C.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20.000.-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar des Etats-Unis (USD 1.-) chacune.

III. Les associés décident de remplacer les vingt mille (20.000) parts sociales existantes de un Dollar des Etats-Unis (USD 1.-) chacune, par un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales de Catégorie A, Série 1 et deux cent mille (200.000) parts sociales de Catégorie B, Série 1 de un cent de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, ces parts sociales étant détenues comme suit:

- LaSalle - CalEast I Ventures Limited, prénommée, un million huit cent mille parts de Catégorie A, Série 1	1,800,000 A1
- Vailog S.r.l., prénommée, deux cent mille parts de Catégorie B, Série 1	200,000 B1
Total:	2,000,000

IV. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de un million sept cent mille et quatre cents Dollars des Etats-Unis (1.700.400,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Dollars des Etats-Unis (USD 20.000,-) à un million sept cent vingt mille et quatre cents Dollars des Etats-Unis (USD 1.720.400,-) par la création et l'émission de:

- soixante dix-neuf millions huit cent douze mille (79.812.000) parts sociales de Catégorie A Série 1;
- huit millions huit soixante-huit mille (8.868.000) parts sociales de Catégorie B Série 1;
- soixante-six millions deux cent vingt et une mille et cents (66.221.100) parts sociales de Catégorie A Série 2;
- sept millions trois cent cinquante-sept mille neuf cents (7.357.900) parts sociales de Catégorie B Série 2;
- quatre millions six cent vingt et un mille cinq cents (4.621.500) parts sociales de Catégorie A, Série 3;
- cinq cent treize mille cinq cents (513.500) parts sociales de Catégorie B Série 3;
- deux millions trois cent quatre-vingt et un mille quatre cents (2.381.400) parts sociales de Catégorie A Série 4;
- deux cent soixante-quatre mille six cents (264.600) parts sociales de Catégorie B Série 4,

de un cent de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, lesquelles parts sociales seront souscrites à leur valeur nominale au montant total de un million sept cent mille et quatre cents Dollars des Etats-Unis (USD 1.700.400,-).

V. Les associés décident d'accepter la souscription par LaSalle - CalEast I Ventures Limited de toutes les parts sociales nouvelles de Catégorie A et par Vailog S.r.l. de toutes les parts sociales nouvelles de Catégorie B.

Souscription - libération

LaSalle - CalEast I Ventures Limited, par son mandataire, déclare souscrire à:

- soixante dix-neuf millions huit cent douze mille (79.812.000) parts sociales de Catégorie A Série 1;
- soixante-six millions deux cent vingt et une mille et cents (66.221.100) parts sociales de Catégorie A Série 2;
- quatre millions six cent vingt et un mille cinq cents (4.621.500) parts sociales de Catégorie A, Série 3;
- deux millions trois cent quatre-vingt et un mille quatre cents (2.381.400) parts sociales de Catégorie A Série 4,

et les libérer intégralement en valeur nominale au montant total de un million cinq cent trente mille trois cent soixante Dollars des Etats-Unis (USD 1.530.360,-) par apport en numéraire du même montant.

Vaillog S.r.l., par son mandataire, déclare souscrire à:

- huit millions huit soixante-huit mille (8.868.000) parts sociales de Catégorie B Série 1;
- sept millions trois cent cinquante-sept mille neuf cents (7.357.900) parts sociales de Catégorie B Série 2;
- cinq cent treize mille cinq cents (513.500) parts sociales de Catégorie B Série 3;
- deux cent soixante-quatre mille six cents (264.600) parts sociales de Catégorie B Série 4,

et les libérer intégralement en valeur nominale au montant total de cent soixante-douze mille et quarante Dollars des Etats-Unis (172.040,-) par apport en numéraire du même montant.

Le montant total de un million sept cent mille et quatre cents Dollars des Etats-Unis (1.700.400,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

VI. Les associés décident d'introduire, en plus du capital souscrit, un capital autorisé de vingt-deux millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cents Dollars des Etats-Unis (USD 22.299.600,-) représenté par deux milliards six millions neuf cent soixante-quatre mille (2.006.964.000) parts sociales de Catégorie A de un cent de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune, et deux cent vingt-deux millions neuf cent quatre-vingt seize mille (222.996.000) parts sociales de Catégorie B de un cent de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune.

VII. Les associés décident de reformuler intégralement les statuts de la Société afin de leur conférer désormais la teneur suivante:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Vaillog CalEast LaSalle China S.à r.l. (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou a des tiers.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision du conseil de gérance.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à la somme de un million sept cent vingt mille et quatre cents Dollars des Etats-Unis (USD 1.720.400,-) représentée par les parts sociales suivantes, d'une valeur nominale de un cent de Dollar des

Etats-Unis chacune, et donnant droit chacune à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires (ci-après les "Parts Sociales"):

- quatre-vingt et un millions six cent douze mille (81.612.000) parts sociales de Catégorie A Série 1;
- neuf millions et soixante-huit mille (9.068.000) parts sociales de Catégorie B Série 1;
- soixante-six millions deux cent vingt et une mille et cents (66.221.100) parts sociales de Catégorie A Série 2;
- sept millions trois cent cinquante-sept mille neuf cents (7.357.900) parts sociales de Catégorie B Série 2;
- quatre millions six cent vingt et un mille cinq cents (4.621.500) parts sociales de Catégorie A, Série 3;
- cinq cent treize mille cinq cents (513.500) parts sociales de Catégorie B Série 3;
- deux millions trois cent quatre-vingt et un mille quatre cents (2.381.400) parts sociales de Catégorie A Série 4;
- deux cent soixante-quatre mille six cents (264.600) parts sociales de Catégorie B Série 4.

Art. 6. Les parts sociales de Catégorie A de toutes Séries émises et en cours à chaque instant sont désignées par les "Parts Sociales A" et leurs détenteurs sont désignés comme les "Associés A". Les parts sociales de Catégorie B de toutes Séries émises et en cours à chaque instant sont désignées par les "Parts Sociales B" et leurs détenteurs sont désignés comme les "Associés B". Les Associés A et les Associés B sont désignés collectivement les "Associés", et individuellement un "Associé".

Art. 7. Les Parts Sociales incluent une indication de Catégorie laquelle fait référence au détenteur d'une catégorie spécifique de parts sociales (une "Catégorie". Sauf en cas de transfert ou cession de Parts Sociales (ou opération légalement similaire), un Associé ne pourra détenir des Parts Sociales que d'une seule Catégorie.

En plus de la Catégorie à laquelle elles appartiennent, les Parts Sociales sont distinguées en séries lesquelles font référence à un actif sous-jacent, dont l'acquisition ou le financement ont été financés notamment par l'émission d'une série particulière de Parts Sociales (une "Série"). Les Parts Sociales d'une Série particulière ne traceront qu'un actif sous-jacent spécifique, tel que défini à l'article 8 des présents statuts. Référence peut être faite à une Série de Parts Sociales par le nombre de Série pour désigner les Parts Sociales, d'une quelconque Catégorie, lesquelles sont liées à un actif spécifique (p.ex. les "Parts Sociales de Série 1").

Art. 8. Les Séries suivantes traceront les actifs suivants, qui sont des filiales de la Société ou des projets particuliers destinés à être acquis par une filiale de la Société par référence auxquels une Série de Parts Sociales a été ou sera émise et liée (individuellement un "Actif" et collectivement les "Actifs"):

- Série 1: toutes les parts sociales détenues par la Société dans Vailog Hong Kong DC1 Limited, avec siège social à Unit C 8/F East Wing, Sincere Insurance Building, 4-6 Henessy Road, Hong Kong, inscrite au registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1151396 (le "Projet Jiading");
- Série 2: toutes les parts sociales détenues par la Société dans Vailog Hong Kong DC2 Limited, avec siège social à Unit C 8/F East Wing, Sincere Insurance Building, 4-6 Henessy Road, Hong Kong, inscrite au registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1150760 pour autant qu'ils tracent les actifs Songjiang;
- Série 3: toutes les parts sociales détenues par la Société dans Vailog Hong Kong DC3 Limited, avec siège social à Unit C 8/F East Wing, Sincere Insurance Building, 4-6 Henessy Road, Hong Kong, inscrite au registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1185627 (le "Projet Minhang");
- Série 4: toutes les parts sociales détenues par la Société dans Vailog Hong Kong DC2 Limited, avec siège social à Unit C 8/F East Wing, Sincere Insurance Building, 4-6 Henessy Road, Hong Kong, inscrite au registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1150760 pour autant qu'ils tracent les actifs Lingang.

Art. 9. Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de l'unanimité des Associés.

Art. 10. Le capital autorisé de la Société, en plus du capital souscrit, est fixé à vingt-deux millions deux cent quatre-vingt dix-neuf mille six cents Dollars des Etats-Unis (USD 22.299.600,-) représenté par deux milliards six millions neuf cent soixante-quatre mille (2.006.964.000) parts sociales de Catégorie A d'une valeur nominale unitaire de un cent de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) et deux cent vingt-deux millions neuf cent quatre-vingt-seize mille (222.996.000) parts sociales de Catégorie B d'une valeur nominale unitaire de un cent de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01).

Le Conseil de Gérance de la Société est autorisé, pendant une période prenant fin cinq (5) années après la date de constitution de la Société, à augmenter le capital social souscrit dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois et dans une ou plusieurs Séries, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le Conseil de Gérance de la Société.

Le Conseil de Gérance de la Société peut en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant;

- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèce ou en nature; et
- que les parts sociales seront émises après l'exercice du droit de souscription et/ou du droit de conversion octroyé par le Conseil de Gérance de la Société selon les termes des warrants (qui peuvent être séparés ou attachés aux parts sociales, obligations, titres de dette ou instruments similaires), obligations convertibles, titres de dette ou instruments similaires émis par la Société de temps à autre.

Le Conseil de Gérance de la Société peut déléguer à tout gérant de la Société autorisé ou fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

Les augmentations du capital social de la Société par le Conseil de Gérance dans les limites du capital autorisé réalisées au cours d'un exercice social feront l'objet d'une déclaration notariée avant la fin de l'exercice considéré et les articles 5 et 7 seront modifiés en conséquence.

Art. 11. La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par parts sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 12. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés en accord avec les dispositions applicables de la Loi, sauf s'il en a été convenu différemment par une convention entre Associés, à condition que les termes d'une telle convention ne soient pas contraires à des dispositions obligatoires de la Loi.

Tout transfert entre vifs à un nouvel associé, incluant à un nouvel associé lié à un Associé existant ayant un lien direct ou indirect de participation ou équivalent, est sujet à (i) une approbation donnée par l'unanimité des Associés, au respect et sous les conditions de l'article 189 de la Loi, et (ii) l'exercice d'un droit de refus ou droit de préemption et toute condition additionnelle déterminée par une convention entre Associés, à condition que les termes d'une telle convention ne soient pas contraires aux dispositions obligatoires de l'article 189 de la Loi.

Tout transfert de Parts Sociales à un associé tiers devra, comme condition préalable à la prise d'effet de ce transfert, être soumis à l'adhérence écrite préalable par l'associé tiers aux termes et conditions de toute convention entre Associés applicable aux Parts Sociales transférées.

Art. 13. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des Associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 14. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux (2) Gérants A et deux (2) Gérants B. Les Associés A auront le droit de proposer au moins deux (2) gérants, parmi lesquels deux (2) gérants seront nommés par l'assemblée des Associés (les "Gérants A"), et les Associés B auront le droit de proposer au moins deux (2) gérants, parmi lesquels deux (2) gérants seront nommés par l'assemblée des Associés (les "Gérants B"). Les Gérants A et les Gérants B seront désignés collectivement les "Gérants" et chacun individuellement un "Gérant".

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Les Gérants sont nommés dans les conditions ci-dessus indiquées par les Associés, qui fixent aussi la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par les Associés.

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B.

Art. 15. En cas de pluralité de Gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance (le "Conseil"). Au début de chaque année sociale de la Société, les Associés d'une Catégorie ont le droit de nommer le Gérant de leur choix comme président du Conseil (le "Président"); l'année suivante, la Catégorie suivante d'Associés dans l'ordre alphabétique a ce droit, et ainsi de suite jusqu'à ce que la dernière Catégorie a été atteinte, auquel cas le droit de nommer le Président est donné aux Associés de la première Catégorie dans l'ordre alphabétique. Le Président peut choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance.

Chaque Gérant dispose d'une voix, sauf s'il a été nommé comme mandataire d'un autre Gérant de la même catégorie, auquel cas il a une voix à exprimer suivant les instructions du Gérant représenté. Un Gérant ne peut se faire représenter que par un Gérant de la même Catégorie. Le Président n'a pas de deuxième voix, ni de voix prépondérante; un secrétaire lequel n'est pas un Gérant n'a pas de voix.

Art. 16. Le Conseil de gérance se réunira sur convocation d'un quelconque Gérant, au moins douze (12) fois par an et dans des intervalles ne dépassant pas cinq (5) semaines, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du Conseil de gérance se tiennent au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de gérance; en son absence le Conseil de gérance peut désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre Gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins quatre (4) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation et lorsqu'au moins trois (3) Gérants acceptent de tenir la réunion sur base d'un délai plus court. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme,

télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du Conseil de gérance.

Art. 17. Tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant peut représenter plusieurs de ses collègues, à condition qu'il ne représente que des Gérants de la même catégorie.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, incluant au moins un (1) Gérant de catégorie A et un (1) Gérant de catégorie B, sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Si le quorum indiqué au paragraphe précédent n'est pas atteint durant trois réunions consécutives du Conseil de gérance dûment convoqués et n'étant pas convoqués à des intervalles inférieurs à sept (7) jours, les Gérants présents ou représentés à la troisième de ces réunions constitueront un quorum pour cette réunion.

En cas de partage des voix sur une Décision Importante (telle que définie le cas échéant dans une convention entre Associés), la décision sera référée aux Associés et sera prise par un vote à la simple majorité des Associés.

Le Conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 18. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de gérance seront signés par le Président ou par au moins trois (3) Gérants présents ou représentés. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par deux Gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le Conseil de gérance.

Art. 19. Le décès d'un Gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Les Gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 21. Le Conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 22. Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts sociales qui lui appartiennent. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts sociales qu'il possède ou représente.

Art. 23. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées à l'unanimité de tous les Associés.

Art. 24. Dans le cas d'un Associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des résultats

Art. 25. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 26. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Chaque Associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 27. Le résultat brut de la Société sera utilisé en premier lieu pour décharger toutes dépenses générales et opérationnelles ainsi que tous frais et dépenses résultant du financement des Actifs de la Société (incluant envers les Associés leurs prêts et montant avancés en fonds propres); le résultat après ces paiements et remboursements constitue le "Résultat Net".

Sur le Résultat Net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde (le "Résultat Distribuable") est à la libre disposition des Associés.

Au cas où les Associés décident de distribuer le Résultat Distribuable, cette distribution se fera aux Associés à raison de soixante-dix pour cent (70%) du Résultat Distribuable aux Associés A et à raison de trente pour cent (30%) du Résultat Distribuable aux Associés B, sauf dispositions contraires énoncées ci-après.

Si le Résultat Distribuable, ou une portion de celui-ci, est directement lié aux revenus d'un Actif, ce Résultat Distribuable, ou la portion de celui-ci, devra être distribué aux Associés détenant les Parts sociales de la Série correspondante, à raison de soixante-dix pour cent (70%) du Résultat Distribuable, ou de la portion de celui-ci, aux Associés A et à raison de trente pour cent (30%) du Résultat Distribuable, ou de la portion de celui-ci, aux Associés B sauf dispositions contraires énoncées ci-après.

Par exception, les Résultats Distribuables résultant de l'Actif lié aux Parts Sociales de la Série 1 sera distribué pari passu et en parts égales entre les Associés A et les Associés B.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 28. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par l'assemblée des Associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les Associés dans les conditions énoncées à l'article 27 des présents statuts.

Art. 29. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Estimation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital supplémentaire est évalué à un million quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent cinquante-huit Euro (€ 1.098.458,-).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf mille Euro (€ 9.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: O. FERRES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2008. Relation: LAC/2008/21416. - Reçu cinq mille trois cent quatre-vingt-seize euros et trente-huit cents (5.396,38 €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 JUIN 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008083752/211/617.

(080095934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2008.

Maison Schutz S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1815 Luxembourg, 279, rue d'Itzig.

R.C.S. Luxembourg B 139.526.

STATUTS

L'an deux mille huit, le seize juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A COMPARU:

Madame Nadine SCHUTZ, représentante, née à Luxembourg le 13 février 1978, épouse de Monsieur Salvatore GALASSO, demeurant à L-6919 Roodt/Syre, 74, A-Millesch.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de "MAISON SCHUTZ S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'alimentation en gros et la vente d'articles de boucherie.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil huit.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Madame Nadine SCHUTZ, représentante, née à Luxembourg le 13 février 1978, épouse de Monsieur Salvatore GALASSO, demeurant à L-6919 Roodt/Syre, 74, A-Millesch, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1815 Luxembourg, 279, rue d'Iltzig.
- Est nommée gérante unique, pour une durée indéterminée, Madame Nadine SCHUTZ, préqualifiée.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'elle connue à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Nadine SCHUTZ, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2008, Relation: LAC/2008/24459. — Reçu à 0,50 %: soixante-deux euros cinquante cents (€ 62,50).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 juin 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008081467/222/74.

(080093666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

RC Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 131.533.

In the year two thousand and eight, on the ninth of June.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

1.- Rockpoint Cenda Properties S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg section B number 131.571, holder of 450 shares of the Company;

2.- Cenda Invest AG, a public limited company having its registered office in D-10785 Berlin, Pohlstraße 20 (Germany), registered with the Commercial Register of Berlin-Charlottenburg under number HRB70426, holder of 50 shares of the Company;

Both here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing parties, represented as said before, request the notary to act:

- That the limited liability company (société à responsabilité limitée) RC Holding S.à r.l., with its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg section B number 131.533, has been incorporated by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on the 28th of August 2007, published in the Memorial C number 2308 of the 15th of October 2007.

- That the appearing parties, represented as said before, declare that they are the sole actual partners of the said company and that they require the undersigned notary to state the following resolutions according to the agenda:

First resolution

The partners decide to adopt for the company a fiscal year beginning on January 1 and ending on December 31 of the same year.

The partners state that the accounting year which began on August 28, 2007 has been closed on December 31st, 2007.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the partners decide to amend the article 11 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 11.** The accounting year begins on January 1st, of each year and ends on December 31st, of the same year."

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at seven hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, acting as said before, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zwei tausend und acht, den neunten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

1.- Rockpoint Cenda Properties S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 131.571, Besitzerin von 450 Anteilen der Gesellschaft;

2.- Cenda Invest AG, eine Aktiengesellschaft mit Sitz in D-10785 Berlin, Pohlstraße 20 (Deutschland), eingetragen im Handelsregister Berlin-Charlottenburg unter der Nummer HRB70426, Besitzerin von 50 Anteilen der Gesellschaft;

Beide hier vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

auf Grund von zwei erteilten Vollmachten unter Privatschrift.

Welche Vollmachten, vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentinnen, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchten folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RC Holding S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 131533, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Martine SCHAEFFER am 28. August 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2308 vom 13. Oktober 2007.

- Dass die Komparentinnen, vertreten wie hiavor erwähnt, erklären die alleinigen Gesellschafterinnen der vorgeannten Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchten die von ihnen gemäss Tagesordnung gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterinnen beschliessen für die Gesellschaft ein Geschäftsjahr anzunehmen beginnend am 1. Januar und endend am 31. Dezember desselben Jahres.

Die Gesellschafterinnen stellen fest, dass das Geschäftsjahr welches am 28. August 2007 begann am 31. Dezember 2007 beendet wurde.

Zweiter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an den hiavor genommenen Beschluss, beschliessen die Gesellschafterinnen Artikel 11 der Satzung abzuändern welcher künftig folgenden Wortlaut hat:

" **Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres."

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sieben hundert fünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische und die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag des Bevollmächtigten, dass diese Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag desselben Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juin 2008, Relation GRE/2008/2541. — Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 juin 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008081543/231/94.

(080093563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Energus Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 78.642.

L'an deux mil huit, le dix juin.

Par devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ENERGUS TRADING S.A.", avec siège social à L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 26 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 342 du 10 mai 2001, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 mars 2006, publié au Mémorial C, numéro 728 du 10 avril 2006,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section et le numéro 78.642.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures et est présidée par Monsieur Eric VANMANSART, administrateur-directeur, demeurant à B-6700 Arlon, 36, rue Hamelius.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Christophe HOELTGEN, employé privé, demeurant professionnellement à L-1261 Luxembourg, 101, rue de Bonnevoie.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Yvette CHOSELER, employée, demeurant à F-57650 Fontoy, 4, rue de l'Eglise.

Composition de l'assemblée

Les noms des actionnaires présents ou représentés, et des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Exposé de Monsieur le Président

Monsieur le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1. Transfert du siège social de L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee à L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid;
2. Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Steinfort."

II.- Il apparaît de la liste de présence que toutes les cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500.-), représentant l'intégralité du capital social de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000.-) sont présentes ou représentées. L'assemblée peut donc délibérer valablement sur les points à l'ordre du jour, sans qu'il soit besoin de justifier de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé de Monsieur le Président, après vérification par le scrutateur, est reconnu exact par l'assemblée. Celle-ci se considère comme valablement constituée et apte à délibérer sur les points à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Résolutions

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee à L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Steinfort."

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président a clôturé l'assemblée.

82687

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est évalué approximativement à huit cents euros (EUR 800.-).

DONT PROCES-VERBAL, fait et dressé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé le présent procès-verbal avec Nous Notaire.

Signé: Eric VANMANSART, Christophe HOELTGEN, Yvette CHOSSELER, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2008. Relation: LAC/2008/23575. - Reçu € 12.- (douze euros)

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 juin 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008081570/222/67.

(080093486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

HEDF II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 374.300,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.040.

In the year two thousand and eight, on the nineteen of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II, LP, a limited partnership established under the laws of the United States of America (State of Delaware), with registered office at 1209 Orange Street, 19801 Wilmington United States of America, registered under number 4284256,

here represented by Mr. Conrado Vanden Berghe, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

by virtue of a proxy given on March 17th, 2008.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of HEDF II Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg private limited liability company, with registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 125.040, incorporated pursuant to a deed of M^e. Gérard Lecuit, notary in Luxembourg, on February 21, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 853 of May 11, 2007, and which bylaws have been lastly amended pursuant to a deed of M^e. Paul Frieders, notary in Luxembourg, on December 21, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 564 of March 6th, 2008.

II. The Company's share capital is presently set at three hundred nine thousand eight hundred Euro (€ 309,800.-) represented by three thousand and ninety-eight (3,098) shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of sixty-four thousand five hundred Euro (€ 64,500.-) to raise it from its present amount of three hundred nine thousand eight hundred Euro (€ 309,800.-) to three hundred seventy-four thousand three hundred Euro (€ 374,300.-) by the issue of six hundred and forty-five (645) shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each.

Subscription - payment

HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II, LP, prenamed, through its proxyholder declared to subscribe to the six hundred and forty-five (645) new shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each by contribution in kind in the amount of sixty-four thousand five hundred Euro (€ 64,500.-), consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II, LP towards the Company by virtue of an interest free loan agreement executed on March 17th, 2008, with effect as of February 14th, 2008, between HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II, LP and the Company, whereby HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II, LP granted a loan to the Company in the amount of sixty-four thousand five hundred Euro (€ 64,500.-) (the "Loan Agreement").

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by a copy of the Loan Agreement.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 first paragraph of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. First paragraph.** The issued capital of the Company is set at three hundred seventy-four thousand three hundred Euro (€ 374,300.-) represented by three thousand seven hundred and forty-three (3,743) shares with a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (€ 2,500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf mars

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II, L.P, un limited partnership établi en vertu des lois des Etats-Unis d'Amérique (Etat du Delaware), ayant son siège social 1209 Orange Street, 19801 Wilmington Etats-Unis d'Amérique, enregistré sous le numéro 4284256,

représenté par M. Conrado Vanden Berghe, employé, avec adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 17 mars 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois établie sous la dénomination HEDF II Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125.040 (ci après la "Société"), constituée suivant acte reçu par M^e Gérard Lecuit, notaire à Luxembourg, en date du 21 février 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 853, du 11 mai 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par M^e . Paul Frieders, notaire à Luxembourg, en date du 21 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 564 du 6 mars 2008

II. Le capital social de la Société est fixé à trois cent neuf mille huit cents Euro (€ 309.800,-) représenté par trois mille quatre-vingt-dix-huit (3.098) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de soixante-quatre mille cinq cents Euro (€ 64.500,-) pour le porter de son montant actuel de trois cent neuf mille huit cents Euro (€ 309.800,-) à trois cent soixante-quatorze mille trois cents Euro (€ 374.300,-) par l'émission de six cent quarante-cinq (645) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100,-) chacune.

Souscription - paiement

HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II, LP surnommé, par la voix de son représentant, déclare souscrire aux six cent quarante-cinq (645) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100,-) chacune, par apport en nature d'un montant de soixante-quatre mille cinq cents Euro (€ 64.500,-) consistant en la conversion d'une créance du même montant, détenue par HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II, LP à l'encontre de la Société, en vertu d'un contrat de prêt sans intérêt signé entre HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II, LP et la Société le 17 mars avec effet au 14 février 2008, en vertu duquel HINES EUROPEAN DEVELOPMENT FUND II, LP a prêté à la Société la somme de soixante-quatre mille cinq cents Euro (€ 64.500,-) (Le "Contrat de Prêt").

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par une copie du Contrat de Prêt.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 alinéa premier des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent soixante-quatorze mille trois cents Euro (€ 374.300,-) représenté par trois mille sept cent quarante-trois (3,743) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euro (€ 100,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euro (€ 2.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par leurs nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: C. VANDEN BERGHE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2008. Relation: LAC/2008/11824. - Reçu trois cent vingt-deux euros et cinquante cents (322,50.- €).

Le Receveur ff. (signé): Frank SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008081441/211/113.

(080093268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Ino-Re Lux 01 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 139.512.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le seize juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La société par actions simplifiée à associé unique de droit français INO-RE 01, ayant son siège social situé au 9, avenue Hoche, 75008 Paris (F) et inscrite au RCS de Paris sous le numéro 495 259 251, ici représentée par Madame Peggy MODAFF, employée privée, domiciliée à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du juin 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer entre eux et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, siège, durée, objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «INO-RE LUX 01 S.à r.l.».

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que la détention, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute

autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II. Capital social, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENTS EUROS (100.- EUR) chacune, toutes souscrites et attribuées à la société par actions simplifiée de droit français INO-RE01.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés moyennant agrément des associés représentant au moins les trois quart du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La société est gérée par un gérant unique, associés ou non, qui a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

En toutes circonstances, la société est valablement engagée à l'égard des tiers soit par la signature individuelle de son gérant soit par la signature individuelle de tout mandataire désigné à cet effet par le gérant unique.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Pour autant que les associés (le cas échéant l'associé unique) n'aient pas décidé de reporter les bénéfices ou de les transférer à un compte de réserve extraordinaire, les gérants (le cas échéant le gérant) peuvent décider que les bénéfices de la société seront distribués aux associés en proportion de leurs participations. Les gérants (le cas échéant le gérant) peuvent également décider de distribuer des dividendes intérimaires.

Titre V. Dissolution, liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.000,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqué, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
2. L'assemblée générale désigne comme gérant unique pour une durée indéterminée:

Maître Charles OSSOLA, avocat à la Cour, né le 22 novembre 1963 à Nancy (F), demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse.

Vis-à-vis de tiers la société est valablement engagée et représentée par la signature du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. MODAFF, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2008. Relation: LAC/2008/24969. — Reçu € 62,50.- (soixante-deux Euros cinquante Cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008081468/206/113.

(080093505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

General Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4601 Differdange, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.275.

L'an deux mille huit, le douze février.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de GENERAL DISTRIBUTION S.A., avec siège social à L-4011 Esch-sur-Alzette, 127, rue de l'Alzette, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 58.275, constituée suivant acte du notaire Paul FRIEDERS de Luxembourg en date du 24 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 294 du 12 juin 1997, modifiée suivant assemblée générale ordinaire du 20 février 2002, dont un extrait a été publié au dit Mémorial C, numéro 971 du 26 juin 2002.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Ana Maria FARIA MARQUES, commerçante, demeurant à Mensdorf, qui désigne comme secrétaire Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant à Algrange (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Imad BEN HAMMOUDA, commerçant, demeurant à Dudelange.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour:

Ordre du jour:

1. Constatation de cessions d'actions.
2. Modification du premier alinéa de l'article 4 des statuts.
3. Modification du dernier alinéa de l'article 5 des statuts.
4. Nomination d'un administrateur unique.
5. Nomination d'un commissaire aux comptes.
6. Transfert de siège social d'Esch-sur-Alzette à Differdange.
7. Modification du second alinéa de l'article 1^{er} des statuts.
8. Fixation de l'adresse.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée. Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate la cession d'actions effectuée conformément aux statuts et intervenue avant les présentes:

Cession par Madame Ana Maria FARIA MARQUES, commerçante, demeurant à Mensdorf de quarante-neuf (49) actions de la société GENERAL DISTRIBUTION S.A., susdite, à Monsieur Imad BEN HAMMOUDA, commerçant, demeurant à Dudelange. Suite à la cession d'action intervenue, la répartition du capital sera la suivante:

1. Imad BEN HAMMOUDA, cent actions	100
Total: Cent actions	100

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts comme suit:

" **Art. 4. premier alinéa.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles et toujours révocables."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5. dernier alinéa.** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer administrateur unique, Monsieur Imad BEN HAMMOUDA, commerçant, demeurant à L-3515 Dudelange, 99, route de Luxembourg, pour une durée de six ans.

Cinquième résolution

L'assemblée nomme commissaire aux comptes Madame Jamila BEN HAMMOUDA-DELLI, commerçante, demeurant à L-3515 Dudelange, 99, route de Luxembourg, pour une durée de six années.

Sixième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société d'Esch-sur-Alzette à Differdange.

Septième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le second alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er}. second alinéa.** Le siège social est établi à Differdange."

Huitième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-4601 Differdange, 25, avenue de la Liberté.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: FARIA MARQUES, DEMICHELET, BEN HAMMOUDA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 20 février 2008. REM 2008 / 227. - Reçu douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 juin 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008081573/218/79.

(080093388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

ZENZEN (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.128.

In the year two thousand eight, on the sixteenth May.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Maître Laurence CALLAMARD, avocat, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, acting as attorney in fact of the company ZENZEN (EUROPE) S.A., having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 127 128 (the "Company"),

pursuant to resolutions taken by the Board of Directors of the said Company on 7 May, 2008,

a copy of which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, declared and requested the notary to act that:

1. The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, dated April 20, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1218 of June 20, 2007. The Articles of Incorporation have been amended by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated July 24, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2121 of September 27, 2007.

2. The share capital of the Company is set at EUR 39,400.- (thirty-nine thousand four hundred euro), represented by 75,000 (seventy-five thousand) ordinary voting shares (the "Class 1 voting Shares") with a nominal value of EUR 0.50.- (fifty cent) each and 3,800 (three thousand eight hundred) Non-voting Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.50.- (fifty cent) each.

3. According to article 5.2.1 of the articles of association of the Company, the authorised capital is fixed at EUR 562,500.- (five hundred and sixty-two thousand five hundred euro).

4. During its meeting dated May 7, 2008, the Board of Directors resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 3,296.50.- (three thousand two hundred and ninety-six euro fifty cent) within the authorised capital in order to bring it from its present amount of EUR 39,400.- (thirty-nine thousand four hundred euro) to the amount of EUR 42,696.50.- (forty-two thousand six hundred and ninety-six euro fifty cent) by the issue of (i) 1,100 (one thousand one hundred) non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50.- (fifty cent) each to be subscribed with an aggregate share premium amounting to EUR 274,450.- (two hundred and seventy-four thousand four hundred and fifty euro) and (ii) 5,493 (five thousand four hundred and ninety-three) non-voting preferred A shares with a nominal value of EUR 0.50.- (fifty cent) each to be subscribed with an aggregate share premium amounting to EUR 1,027,253.50.- (one million twenty-seven thousand two hundred and fifty-three euro fifty cent) (rounded at EUR 187.- (one hundred and eighty-seven euro) per non-voting preferred A share).

5. During the same meeting, the Board of Directors also acknowledged that the existing Shareholders of the Company have waived their respective preferential rights to subscribe to the newly issued 6,593 (six thousand five hundred and ninety-three) non-voting preferred shares.

6. During the same meeting, the Board of Directors also accepted the subscription of: (i) 200 (two hundred) non-voting preferred shares of the Company by Mister Mark Loys Von Kreuter, born on 11th of February, 1962 in New York, NY, USA, merchant banker, residing at 350 East 79th Street, Apt 9K, New York, 100021 NY, USA, in consideration for a cash payment of EUR 50,000.- (fifty thousand euro) for 200 (two hundred) non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50.- (fifty cent) each together with a share premium amounting to EUR 249.50.- (two hundred and forty-nine euro fifty cent) per share made to the Company; (ii) 200 (two hundred) non-voting preferred shares of the Company by Mister Andrew E. Roosevelt, born on the 14th of August 1962 in New York, NY, USA, Venture Capitalist, residing at 455 East 57th Street, Apt 8B, New York, NY, USA, in consideration for a cash payment of EUR 50,000.- (fifty thousand euro) for 200 (two hundred) non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50.- (fifty cent) each together with a share premium amounting to EUR 249.50.- (two hundred and forty-nine euro fifty cent) per share made to the Company; (iii) 200 (two hundred) non-voting preferred shares of the Company by Madam Patricia Zobel de Ayala, born on the 3rd of October 1962 in Manilla, Philippines, Co-owner of Ayala Corporation in Manilla et Consul of Philippines in Monaco, residing at 17 Avenue de l'Annonciade, 98000 Monaco, in consideration for a cash payment of EUR 50,000.- (fifty thousand euro) for 200 (two hundred) non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50.- (fifty cent) each together with a share premium amounting to EUR 249.50.- (two hundred and forty-nine euro fifty cent) per share made to the Company; (iv) 400 (four hundred) non-voting preferred shares of the Company by Mister Antti Johannes

Reinikka, born on the 24th of February 1953 in Kurikka, Finland, investor, residing at 17, boulevard Albert 1^{er}, 98000 Monaco, in consideration for a cash payment of EUR 100,000.- (one hundred thousand euro) for 400 (four hundred) non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50.- (fifty cent) each together with a share premium amounting to EUR 249.50.- (two hundred and forty-nine euro fifty cent) per share made to the Company, (v) 100 (one hundred) non-voting preferred shares of the Company by Mister Giovanni Bonmartini, born on the 15th of August 1962 in Gloucester, MA, USA, Businessman, residing at Via Sistina 121, 00187 Rome, Italia, in consideration for a cash payment of EUR 25,000.- (twenty-five thousand euro) for 100 (one hundred) non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50.- (fifty cent) each together with a share premium amounting to EUR 249.50.- (two hundred and forty-nine euro fifty cent) per share made to the Company, et (vi) 5,493 (five thousand four hundred and ninety-three) non-voting preferred A shares of the Company by Mister Andrea Lanzara, born on the 7th of July 1968 in Bologna, Italia, Businessman, residing at 3 Fountain House, Park Street, London W1K7HG, United Kingdom, in consideration for a cash payment of EUR 1,030,000.- (one million thirty thousand euro) for 5,493 (five thousand four hundred and ninety-three) non-voting preferred shares with a nominal value of EUR 0.50.- (fifty cent) each together with a share premium amounting to EUR 187.- (one hundred and eighty-seven euro) per share made to the Company.

7. It results from the above subscriptions and payments that the amount of EUR 1,305,000.- (one million three hundred and five thousand euro) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary.

8. As a consequence of such increase of capital, Article 5.1 of the Articles of Association of the Company has henceforth the following wording:

"The subscribed capital of the Company is set at EUR 42,696.50 (forty-two thousand six hundred and ninety six euro fifty cent) represented by (i) 75,000 (seventy-five thousand) ordinary voting shares (the "Class 1 Voting Shares") with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cent) each, (ii) 4,900 (four thousand nine hundred) Non-voting Preferred Shares with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cent) and (iii) 5,493 (five thousand four hundred and ninety-three) Non-voting Preferred A Shares with a nominal value of EUR 0.50 (fifty cent) each which have been entirely paid in."

Declaration

The undersigned notary declares that, according to article 32-1 of the Companies Act as amended, he has verified the fulfilment of the conditions as provided in article 26 of such Act.

Valuation

The amount of the expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever, borne by the Company as a result of the present deed are valued at EUR 9,300.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le seize mai.

Par-devant Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Maître Laurence CALLAMARD, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme ZENZEN (EUROPE) S.A., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 127 128, (la "Société"),

en vertu d'une décision prise par le Conseil d'administration de la Société en date du 7 mai 2008.

Une copie de laquelle décision, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté tel qu'établi ci-dessus, a déclaré et requis le notaire d'acter les déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 20 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1218 du 20 juin 2007. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2121 du 27 septembre 2007.

2. Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 39.400,- (trente-neuf mille quatre cents euros) représenté par 75.000 (soixante-quinze mille) actions ordinaires (les parts de catégorie 1) conférant un droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50,- (cinquante cents) chacune et 3.800 (trois mille huit cents) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50,- (cinquante cents) chacune.

3. Aux termes de l'article 5.2.1 des statuts de la Société, le capital autorisé est fixé à EUR 562.500,- (cinq cent soixante-deux mille cinq cents euros).

4. Lors de sa réunion du 7 mai 2008, le Conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 3.296,50,- (trois mille deux cent quatre-vingt-seize euros cinquante cents) dans les limites du capital social autorisé pour le porter de son montant actuel de EUR 39.400,- (trente-neuf mille quatre cents euros) au montant de EUR 42.696,50,- (quarante-deux mille six cent quatre-vingt-seize euros cinquante cents) par l'émission de (i) 1.100 (mille cent) actions privilégiées sans droit de vote de la Société d'une valeur nominale de EUR 0,50,- (cinquante cents) chacune à souscrire ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 274.450,- (deux cent soixante-quatorze mille quatre cent cinquante euros) et (ii) 5.493 (cinq mille quatre cent quatre-vingt-treize) actions privilégiées sans droit de vote de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 0,50,- (cinquante cents) chacune à souscrire ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 1.027.253,50,- (un million vingt-sept mille deux cent cinquante-trois euros cinquante cents) (arrondie à EUR 187,- (cent quatre-vingt-sept euros) par action privilégiée sans droit de vote de catégorie A).

5. Lors de la même réunion, le Conseil d'administration a constaté la renonciation des Actionnaires existants de la Société à l'exercice de leur droit préférentiel de souscription aux 6.593 (six mille cinq cent quatre-vingt-treize) nouvelles actions privilégiées sans droit de vote de la Société.

6. Lors de la même réunion, le Conseil d'administration a également accepté la souscription de (i) 200 (deux cents) actions privilégiées sans droit de vote de la Société par Monsieur Mark Loys Von Kreuter, né le 11 février 1962 à New York, NY, USA, banquier d'affaires, résidant à 350 East 79th Street, Apt 9K, New York, 100021 NY, USA en contrepartie du paiement à la Société de la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) correspondant à 200 (deux cents) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50,- (cinquante cents) ainsi qu'à une prime d'émission d'un montant de EUR 249,50,- (deux cent quarante-neuf euros cinquante cents) par action; (ii) 200 (deux cents) actions privilégiées sans droit de vote de la Société par Monsieur Andrew E. Roosevelt, né le 14 août 1962 à New York, NY, USA, investisseur en capital-risque (Venture Capitalist), résidant à 455 East 57th Street, Apt 8B, New York, NY, USA, en contrepartie du paiement à la Société de la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) correspondant à 200 (deux cents) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50,- (cinquante cents) ainsi qu'à une prime d'émission d'un montant de EUR 249,50,- (deux cent quarante-neuf euros cinquante cents) par action; (iii) 200 (deux cents) actions privilégiées sans droit de vote de la Société par Madame Patricia Zobel de Ayala, née le 3 octobre 1962 à Manilla, Philippines, copropriétaire de Ayala Corporation à Manille et consul des Philippines à Monaco, résidant 17, avenue de l'Annonciade, 98000 Monaco, en contrepartie du paiement à la Société de la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) correspondant à 200 (deux cents) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50,- (cinquante cents) ainsi qu'à une prime d'émission d'un montant de EUR 249,50,- (deux cent quarante-neuf euros cinquante cents) par action; (iv) 400 (quatre cents) actions privilégiées sans droit de vote de la Société par Monsieur Antti Johannes Reinikka, né le 24 février 1953 à Kurikka, Finlande, investisseur, résidant 17, boulevard Albert 1^{er}, 98000 Monaco, en contrepartie du paiement à la Société de la somme de EUR 100.000,- (cent mille euros) correspondant à 400 (quatre cents) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50,- (cinquante cents) ainsi qu'à une prime d'émission d'un montant de EUR 249,50,- (deux cent quarante-neuf euros cinquante cents) par action, (v) 100 (cent) actions privilégiées sans droit de vote de la Société par Monsieur Giovanni Bonmartini, né le 15 août 1962 à Gloucester, MA, USA, entrepreneur, résidant à Via Sistina 121, 00187 Rome, Italie, en contrepartie du paiement à la Société de la somme de EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros) correspondant à 100 (cent) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50,- (cinquante cents) ainsi qu'à une prime d'émission d'un montant de EUR 249,50,- (deux cent quarante-neuf euros cinquante cents) par action, et (vi) 5.493 (cinq mille quatre cent quatre-vingt-treize) actions privilégiées sans droit de vote de catégorie A de la Société par Monsieur Andrea Lanzara, né le 7 juillet 1968 à Bologne, Italie, entrepreneur, résidant à 3 Fountain House, Park Street, Londres W1K7HG, Royaume-Uni en contrepartie du paiement à la Société de la somme de EUR 1.030.000,- (un million trente mille euros) correspondant à 5.493 (cinq mille quatre cent quatre-vingt-treize) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50,- (cinquante cents) ainsi qu'à une prime d'émission d'un montant de EUR 187,- (cent quatre-vingt-sept euros) par action.

7. Il résulte des souscriptions et paiements ci-dessus que le montant de EUR 1.305.000,- (un million trois cent cinq mille euros) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

8. En conséquence de l'augmentation de capital qui précède, l'article 5.1 des statuts de la Société a désormais la teneur suivante:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 42.696,50 (quarante-deux mille six cent quatre-vingt-seize euros cinquante cents), représenté par (i) 75.000 (soixante-quinze mille) actions ordinaires conférant un droit de vote (les "Actions avec Droit de Vote de Classe 1") d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune, (ii) 4.900 (quatre mille neuf cents) actions privilégiées sans droit de vote d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune et (iii) 5.493 (cinq mille quatre cent quatre-vingt-treize) actions privilégiées sans droit de vote de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 0,50 (cinquante cents) chacune, toutes intégralement libérées".

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que, selon l'article 32-1 de la Loi sur les Sociétés tel qu'amendé, il a vérifié que les conditions prévues à l'article 26 de la dite loi soient remplies.

82696

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite au présent acte, est évalué à EUR 9.300,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état civil et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Callamard, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 MAI 2008, Relation: LAC/2008/19952. — Reçu à 0,50%: six mille cinq cent vingt-cinq euros (€ 6.525,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008082888/212/189.

(080095026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Global Tree Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 118.116.

In the year two thousand and eight, on the third day of June.

Before M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the public limited company ("société anonyme") "GLOBAL TREE TRUST S.A.", (the "Company"), established and having its registered office in L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 118116, incorporated by deed of M^e Henri HELLINCKX, then notary residing in Mersch, on the 14 of July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1800 of the 26th of September 2006.

The meeting is presided by Mr. Klaus KRUMNAU, Jurist, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs. Jutta MERTEZ, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs. Liliana Silvia DE FEUDIS, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of the formalities of the convocation.
 2. Increase of the capital to the extent of 225,000.- EUR in order to raise it from the amount of 33,000.- EUR to 258,000.- EUR by the issue of 22,500 new shares with a nominal value of 10.- EUR each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.
 3. Subscription and payment of the new shares.
 4. Subsequent amendment of the 1st paragraph of article 5 of the articles of association.
 5. Miscellaneous.
- B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.
- C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.
- E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting states that the shareholders have waived to the formalities of the convocation.

Second resolution

The meeting decides to increase the share capital by two hundred and twenty-five thousand Euros (225,000.- EUR) so as to raise it from its present amount of thirty-three thousand Euros (33,000.- EUR) up to two hundred and fifty-eight thousand Euros (258,000.- EUR) by the issue and the subscription of twenty-two thousand five hundred (22,500) new shares with a par value of ten Euros (10.- EUR) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Third resolution

The meeting decides to admit to the subscription of the 22,500 new shares:

- a) Mr. Francisco CASALS MATUTE, lawyer, residing in E-08036 Barcelona, Avda. Diagonal 449, n^o 6, (Spain), for 1,125 shares;
- b) Mr. Ramon CARRANZA RAMOS, businessman, residing in E-08860 Barcelona, c/Azorín, n^o 1, Castelldefels, (Spain), for 7,125 shares; and
- c) the public limited company "NIXA AG", with registered office in CH-9050 Appenzell, Weissbadstrasse 14, (Switzerland), for 14,250 shares.

Intervention - subscription - liberation

Thereupon,

- Mr. Francisco CASALS MATUTE, prenamed, represented by Mr. Klaus KRUMNAU, prenamed, by virtue of a proxy, declares to subscribe to the 1,125 new shares, and to have them fully paid up by payment in cash;
 - Mr. Ramon CARRANZA RAMOS, prenamed, represented by Mr. Klaus KRUMNAU, prenamed, by virtue of a proxy, declares to subscribe to the 7,125 new shares, and to have them fully paid up by payment in cash; and
 - the public limited company "NIXA AG", prenamed, represented by Mr. Klaus KRUMNAU, prenamed, by virtue of a proxy, declares to subscribe to the 14,250 new shares, and to have them fully paid up by payment in cash;
- so that the amount of two hundred and twenty-five thousand Euros (225,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Fourth resolution

Consequently, the meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Company's bylaws, which will henceforth read as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The subscribed capital of the Company is fixed at two hundred and fifty-eight thousand Euros (258,000.- EUR), represented by twenty-five thousand eight hundred (25,800) shares of a par value of ten Euros (10.- EUR) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately two thousand seven hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was adjourned.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L'an deux mille huit, le troisième jour de juin.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GLOBAL TREE TRUST S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118116, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HEL-LINCKX, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1800 du 26 septembre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Klaus KRUMNAU, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Jutta MERTES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Liliana Silvia DE FEUDIS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social à concurrence de 225.000,- EUR pour le porter du montant de 33.000,- EUR à 258.000,- EUR par l'émission de 22.500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3. Souscription et libération des actions nouvelles.

4. Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate que les actionnaires ont renoncé aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent vingt-cinq mille euros (225.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) à deux cent cinquante-huit mille euros (258.000,- EUR) par l'émission de vingt-deux mille cinq cents (22.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 22.500 actions nouvelles:

a) Monsieur Francisco CASALS MATUTE, avocat, demeurant à E-08036 Barcelone, Avda. Diagonal 449, n^o 6, (Espagne), pour 1.125 actions;

b) Monsieur Ramon CARRANZA RAMOS, homme d'affaires, demeurant à E-08860 Barcelona, c/Azorín, n^o 1, Castelldefels, (Espagne), pour 7.125 actions; et

c) la société anonyme "NIXA AG", avec siège social à CH-9050 Appenzell, Weissbadstrasse 14, (Suisse), pour 14.250 actions.

Intervention - souscription - libération

Ensuite,

- Monsieur Francisco CASALS MATUTE, préqualifié, représenté par Monsieur Klaus KRUMNAU, préqualifié, en vertu d'une procuration, déclare souscrire à 1.125 nouvelles actions, et les libérer intégralement en numéraire;

- Monsieur Ramon CARRANZA RAMOS, préqualifié, représenté par Monsieur Klaus KRUMNAU, préqualifié, en vertu d'une procuration, déclare souscrire à 7.125 nouvelles actions, et les libérer intégralement en numéraire; et

- la société anonyme "NIXA AG", prédésignée, représentée par Monsieur Klaus KRUMNAU, préqualifié, en vertu d'une procuration, déclare souscrire à 14.250 nouvelles actions, et les libérer intégralement en numéraire;

de sorte que la somme de deux cent vingt-cinq mille euros (225.000,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Par conséquent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, lequel auro désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit de la Société est fixé à deux cent cinquante-huit mille euros (258.000,- EUR), représenté par vingt-cinq mille cinq cents (25.800) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à deux mille sept cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KRUMNAU - MERTES - DE FEUDIS - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 juin 2008. Relation GRE/2008/2466. - Reçu Mille cent vingt-cinq euros 0,5%: 1.125,- €.

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 juin 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008081870/231/165.

(080093025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Family Six S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 51.967.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 13 juin 2008 à 11.00 heures au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

Monsieur Claude DEFENDI, né le 13 mars 1958 à Differdange au Luxembourg, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur et de président.

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat:

Madame Sandrine CECALA, employée privée, née le 28 mai 1977 à Villerupt en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg;

Son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Madame Sandrine CECALA précitée, employée privée, née le 28 mai 1977 à Villerupt en France, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAMILY SIX S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008082823/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2008, réf. LSO-CR10411. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Metallah Investment B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.249.

In the year two thousand and eight, on the fourth day of June.

Before Maître Francis KESSELER, Notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the private limited liability company "Metallah Investment B.V., S.à.r.l.", with corporate seat in Amsterdam (The Netherlands) and with effective management seat in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) incorporated pursuant to a deed of the notary Nicole Corine Van Smaalen, residing in Rotterdam, dated January 10, 2002, deed modified on December 22, 2004 before Maître André Schwachtgen, residing in Luxembourg, published in Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 355 of April 20, 2005, and modified at last time on October 11, 2006 before Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, published in Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 2337 of December 14, 2006 (the "Company").

The Extraordinary General Meeting is chaired by Mr Hervé PONCIN, lawyer, with professional address at L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Charles DURO, attorney at law, with professional address at L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand Duchy of Luxembourg).

The Meeting elects as scrutineer Mr Lionel BONIFAZZI, lawyer, with professional address at L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand Duchy of Luxembourg).

The chairman declared and requested the notary to act:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the eight hundred one (801) shares of a par value of twenty five (25.- EUR) euro each, representing the entire paid up issued capital of twenty thousand and twenty-five (20.025.- EUR) euro are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The attendance list, signed by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

Agenda:

1. Decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
2. Decision to appoint Olimjon Shadiev as liquidator (liquidateur) of the Company (the Liquidator);
3. Determination of the powers of the Liquidator and liquidation procedure of the Company;
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation.

Second resolution

The General Meeting decides to appoint as liquidator Mr Olimjon SHADIEV, company director, born on June 26, 1973 in Tashkent (Uzbekistan), residing at L-1933 Luxembourg, 45, rue Siggy vu Letzebuerg (Grand Duchy of Luxembourg) (the "Liquidator").

Third resolution

The General Meeting decides to grant the Liquidator with the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in Article 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10th 1915 on commercial companies as amended.

The General Meeting further decides and acknowledges that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg), sous-signé.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire de la société à responsabilité limitée «Metallah Investment B.V., S.à.r.l.», ayant son siège social à Amsterdam (Pays-Bas), et son principal siège administratif et de direction effective à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) constituée suivant acte reçu par Maître Nicole Corine Van Smaalen, notaire de résidence à Rotterdam, en date du 10 janvier 2002, acte modifié le 22 décembre 2004 par devant Maître André

Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n ° 355 du 20 avril 2005, et modifié en dernier lieu le 11 octobre 2006 par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n ° 2337 du 14 décembre 2006 (la «Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hervé PONCIN, juriste, demeurant professionnellement à L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon (Grand-Duché de Luxembourg).

Monsieur le président désigne comme secrétaire Maître Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée élit comme scrutateur Maître Lionel BONIFAZZI, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les huit cent une (801) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq (25,-EUR) euros chacune représentant l'intégralité du capital social libéré et émises de vingt mille vingt-cinq (20.025,-EUR) euros sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les associés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

II. Ladite liste de présence, portant les signatures des associés présents ou des mandataires des associés représentés, des membres du bureau et du notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décision de nommer Olimjon Shadiev aux fonctions de liquidateur de la Société (le Liquidateur);
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la Société M. Olimjon SHADIEV, administrateur de sociétés, né le 26 juin 1973 à Tashkent (Ouzbékistan), demeurant à L-1933 Luxembourg, 45, rue Siggy vu Letzebuerg (Grand-Duché de Luxembourg) (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus-rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: Poncin, Duro, Bonifazzi, Kessler.

Enregistré à Esch/AI. A.C., le 06 JUIN 2008. Relation: EAC/2008/7671. - Reçu douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 27 juin 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008082913/219/113.

(080094815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2008.

**ista Holdco 1 S.A., Société Anonyme,
(anc. Charterhouse Inuit (LuxCo 1) S.A.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 125.799.

In the year two thousand and eight, on the thirteenth of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Charterhouse Inuit (LuxCo 1) S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with its registered office at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.799 (the Company). The Company has been incorporated on 15 March 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n^o 1045 of 2 June 2007, page 50139. The articles of association (the Articles) of the Company have been recently amended on 3 December 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n^o 114 of 16 January 2008, page 5443. The Company is registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 125.799.

The Meeting is chaired by Mr Olivier TOO, lawyer, professionally residing in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mr Sebastian SEELIG, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mr Marc TKATCHEFF, lawyer, professionally residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders of the Company represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders of the Company represented at the Meeting, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall also remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record:

I. that it appears from the attendance list that all of the 26,585,790 (twenty-six million five hundred and eighty-five thousand seven hundred and ninety) shares, having a par value of EUR 1 (one Euro) each, representing the entire subscribed share capital of the Company are present or duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda hereinafter reproduced, the shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Change of the name of the Company to ista Holdco 1 S.A.;
3. Amendment of article one of the articles of incorporation of the Company to reflect the name change; and
4. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting unanimously waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company from Charterhouse Inuit (Luxco 1) S.A. to ista Holdco 1 S.A.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 1 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

" Art. 1. Form and name.

1.1 There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of ista Holdco 1 S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000).

There being no further business on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of the present deed.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, Christian names and residences, the said persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le treize juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Charterhouse Inuit (Luxco 1) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social sis 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 125.799 (la Société). La Société a été constituée le 15 mars 2007 par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence alors à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations n° 1045 du 2 Juin 2007 à la page 50139. Les statuts de la société (les Statuts) ont été récemment modifiés par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations n° 114 du 16 Janvier 2008 à la page 5443.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Olivier TOO, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire M. Sebastian SEELIG, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur M. Marc TKATCHEFF, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence, signée par les actionnaires et/ou les mandataires des actionnaires représentés en vertu de procurations émises par ces derniers et les membres du Bureau. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés et par le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes minutes.

Le Bureau étant ainsi constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. qu'il apparaît d'après la liste de présence que l'ensemble des 26.585.790 (vingt-six millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social souscrit de la Société, est dûment représenté à l'Assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour produit ci-dessous, les actionnaires représentés à l'Assemblée ayant accepté de tenir l'Assemblée après examen de l'ordre du jour. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés et par le notaire soussigné, resteront annexées aux présentes minutes.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Changement du nom de la Société à ista Holdco 1 S.A.;
3. Modification de l'article premier des statuts de la Société pour y refléter le changement de nom; et
4. Divers.

III. que l'Assemblée à décider de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le nom de la Société à de Charterhouse Inuit (Luxco 1) S.A. à ista Holdco 1 S.A.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le paragraphe 1^{er} de l'article 1^{er} des statuts de la Société en vue de refléter la première résolution ci-dessous, de sorte que l'article 1^{er} aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme et dénomination.**

1.1 Il est établi une société anonyme sous la dénomination de ista Holdco 1 S.A. (la Société) existant sous les lois du Grand Duché de Luxembourg et étant régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, dont les noms, prénoms et domiciles sont connus par le notaire, celles-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Too, S. Seelig, M. Tkatcheff et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2008. LAC/2008/24759. - Reçu douze euros (12.- €).

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008081868/5770/131.

(080092831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Kameleon Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.007.

Par résolution datée du 30 mai 2008, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet rétroactif au 30 avril 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081828/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08575. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

A + ARCHITECTURE Marc RIES S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9232 Diekirch, 48, Am Floss.

R.C.S. Luxembourg B 103.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES S.A.

CENTRE KENNEDY, 53, avenue J.F. Kennedy, L-9053, ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2008082456/832/14.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2008, réf. DSO-CR00272. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080093962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.